

ÉPREUVE PÉDESTRE SUR ROUTE NON STOP DE 150 KM

**L'ESCAPADE PYRÉNÉENNE**

ou

**LES 2 A**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Dossier d'inscription complet (le bulletin d'inscription, le règlement de l'épreuve signé, votre certificat médical ou votre licence et le règlement) Par chèque à l'ordre de : PatRun Organisation ou par virement bancaire : Banque LCL Montivilliers- PatRun Organisation**

RIB : 3002 06537 0000070590B 48

IBAN : FR53 3000 2065 3700 0007 0590 B48

**à renvoyer par courrier au plus tard le 30 avril 2018 à :**

Patrick MALANDAIN – 22 Route de Saint Martin du manoir 76290 Montivilliers (France)

**COURSE**  **MARCHE**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : ..... Sexe :  Homme  Femme

Téléphone : ..... E-mail : .....

Taille T-shirt :  S  M  L  XL  XXL

**Mes références en ULTRA-MARATHON :**


**Je n'ai pas d'expérience en ULTRA-MARATHON**

Voici mes motivations :

**Je m'engage :**

Prix de l'engagement :	175 €
Pasta party* (vendredi 7 septembre 2018 au soir) - Accompagnateur : 18 € X ... personne(s) :	
Repas de clôture* (dimanche 9 septembre 2018 au soir) - Accompagnateur : 25 € X ...personne(s)	
<b>Somme à régler avant le 30 avril 2018</b>	<b>TOTAL :</b>

- \*Gratuit pour l'athlète engagé

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare avoir pris connaissance du règlement de *L'ESCAPADE PYRÉNÉENNE ou LES 2 A* et l'accepte dans sa totalité et sans réserve. Je m'engage à verser la totalité des droits d'engagement ci-dessus, au plus tard **le 30 avril 2018**.

Fait à : .....Date : .....

Signature :

*PatRun*  
Organisation

ÉPREUVE PÉDESTRE SUR ROUTE NON STOP DE 150 KM

## L'ESCAPADE PYRÉNÉENNE

ou

## LES 2 A

# RÈGLEMENT

### Article 1. L'ÉPREUVE

L'association PatRun Organisation organise les 8 et 9 septembre 2018 la deuxième édition de *L'ESCAPADE PYRÉNÉENNE ou LES 2 A*.

*L'ESCAPADE PYRÉNÉENNE ou LES 2 A* est une épreuve pédestre en individuel de 150 kilomètres (mesurée sur Openrunner) se déroulant sur les routes des Hautes Pyrénées entre les villes de départ Argelès Gazost et d'arrivée Arlos. L'itinéraire emprunte 4 cols mythiques des Pyrénées dont un hors catégorie et trois de première catégorie. Le Tourmalet 2115 mètres, Le col d'Aspin 1480 mètres, le Peyresourde 1569 mètres et le col du Portillon 1293 mètres avec un dénivelé positif de 4261 mètres, une incursion en Espagne et une barrière horaire de 36 heures éliminatoire.

**L'ESCAPADE PYRÉNÉENNE ou LES 2 A n'est pas une compétition officielle**, mais la réunion de coureurs et marcheurs expérimentés souhaitant en découdre sur un parcours routier et montagneux.

Les Inscriptions sont réservées uniquement aux catégories seniors et vétérans. (Masculin et Féminin)

### Article 2. RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite à la MAIF.

Les concurrents, libres et consentants, s'engagent à leurs risques et périls et sous leur propre et unique responsabilité. Il revient à chaque participant d'évaluer les risques encourus, de s'informer auprès de sa propre compagnie d'assurance sur sa couverture en cas d'accident, tout comme de choisir de subir ou non un contrôle médical avant le départ.

L'association PatRun Organisation demande aux participants de fournir toutefois un certificat médical mentionnant : « Ne présente aucune contre indication médicale à une compétition d'ultra marathon (150 km non stop en moins de 36 h 00) et à la pratique de l'athlétisme en compétition. »

En s'inscrivant à l'épreuve, les participants acceptent le présent règlement et le portent à la connaissance des accompagnateurs assurant leur assistance.

**IMPORTANT : Il n'est pas prévu d'assistance médicale sur l'épreuve.**

En cas d'accident de la circulation ou d'accident de santé durant l'épreuve, aucun recours ne pourra être engagé, ni par les participants ni par leurs ayants droit, contre un organisateur ou une organisation, personne physique ou morale.

### Article 3. SUIVI DE COURSE

Les participants sont munis d'une balise de Géo-localisation. Fournie au départ de l'épreuve contre un chèque de caution de 100 € restitué à l'arrivée lors de la récupération des balises. Les participants suivent leur course si ils le souhaitent via le net sur le site hébergeur de la société

couvrant la géo-localisation. Il n'est pas prévu de pointage manuel. Cette épreuve est basée sur la confiance, sur l'éthique de la course à pied dite Ultra, chacun évoluant à pied sur le parcours fléché, et les précisions mentionnées sur un roadbook.

#### Article 4. DEPART / ARRIVÉE

Le départ est fixé aux abords du camping « les 3 vallées » avenue des Pyrénées 65400 ARGELÈS GAZOST le samedi 8 septembre 2018 à 07h00 précises. L'arrivée sera jugée au camping « l'Abri d'ARLOS » route d'Espagne 31440 Saint Béat.

La ligne d'arrivée sera fermée 36 heures après le top départ soit le dimanche 9 septembre à 19h00.

#### Article 5. NAVIGATION

Le parcours sera balisé à l'aide de petites flèches autocollantes Ce fléchage suffit à lui même pour indiquer le parcours. Un roadbook sera aussi disponible.

En cas d'erreur de parcours, les coureurs reviennent sur le parcours par leurs propres moyens, à pied.

#### Article 6. ASSISTANCE (PAUSES, RAVITAILLEMENTS, SOMMEIL)

Aucun ravitaillement ni espace de repos ou d'hébergement n'est organisé sur le parcours. Chaque concurrent prend en charge sa propre organisation accompagné d'assistants ou pas. Les arrêts sont entièrement libres, pour se ravitailler comme pour se reposer et dormir, y compris à l'écart du parcours. Les concurrents sont autorisés à se déplacer dans leur véhicule d'assistance et à quitter le parcours pour rallier une agglomération (repas, hébergement) ou tout autre endroit de leur choix, étant entendu qu'ils reprennent leur progression à l'endroit précis où ils l'ont interrompue.

#### **La balise de géo-localisation toujours active !**

#### Article 7. ABANDON ET MISE HORS COURSE

En cas de retrait de l'épreuve, les coureurs ou leur assistance communiqueront par téléphone au PC Course, dans les meilleurs délais, le point de leur arrêt. Tout retrait communiqué au PC Course sera considéré comme définitif.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent dans un mauvais état de santé et d'exclure un concurrent et, ou son accompagnant ayant fait preuve d'incivilité envers un bénévole ou toutes autres personnes de l'encadrement, aussi tout participant pour mauvais comportement envers autrui, discourtoisie, imprudence, ne respectant pas le code de la route.

Il est interdit de jeter bouteilles, papiers, tubes de gel vide et tout autres détritrus sur la voie publique. Le non respect et attention aux animaux présent sur les zones de transhumances

Aussi, Le non port du brassard fluo (*obligatoire durant toute la durée de l'épreuve*).

Le non port du gilet fluo la nuit (*obligatoire de 20 h 00 à 6 h 00 du matin*).

Le non port de la lampe frontale (*obligatoire de 20 h 00 à 6 h 00 du matin*).

#### **Il n'y aura pas d'avertissement, l'exclusion sera immédiate.**

#### Article 8. INSCRIPTION

Le montant de l'inscription fixé à 175 € comprend la fourniture du roadbook, le dossard, une signalitique pour les accompagnants, un tee-shirts sérigraphiés aux couleurs de l'épreuve, le souper (type Pasta-party du vendredi 7 septembre), un apéritif et le repas de clôture du dimanche 9 septembre lors de la remise des prix. Récompenses : Pour les 3 premiers 1 trophée, pour tous les finishers 1 souvenir de l'épreuve.

#### Article 9 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque athlète souhaitant postuler à un dossard à *L'ESCAPADE PYRÉNÉENNE ou LES 2 A*, devra

envoyer le dossier d'engagement complet à télécharger, ou à en faire la demande sur [patrun.organisation@gmail.com](mailto:patrun.organisation@gmail.com) Il devra justifier de sa participation à des épreuves d'ultra marathon du type : 24h00, 48h00, épreuves en ligne non-stop longues distances sur route ou autres terrains.

Pour les concurrents n'ayant pas encore réalisé ce type d'épreuve, il devront fournir une lettre de motivation.

Les pré-inscriptions sont ouvertes dès maintenant.

**La date limite de réception des dossiers d'inscriptions est fixée au 30 avril 2018.**

Après examen de toutes les demandes d'inscriptions, l'organisation validera ou non les demandes et validera en priorité les concurrents ayant déposés leur dossier d'inscription complet. Le certificat médical ou la licence, le règlement de l'épreuve signé, le bulletin d'inscription et le règlement.

**IMPORTANT : INSCRIPTION LIMITÉE À 50 ATHLÈTES**

#### Article 10 : CLASSEMENT

Un classement scratch (*M et F*) sans distinction de discipline sera déterminé par l'ordre d'arrivée. Il ne sera pas fait de classement par catégorie.

#### Article 11 : ANNULATION D'ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel ferme et définitif et afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulations d'engagements devront être exprimées avant le 1er Juillet 2018 par courrier recommandé.

Pour un désistement enregistré avant le 1er Juillet 2018 : 50% du montant de l'inscription seront retenus.

**IMPORTANT** : Passé ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération. Les remboursements seront traités dans les plus brefs délais, au maximum 2 mois après l'épreuve.

#### Article 12 : SÉCURITÉ

L'organisation encadrera l'épreuve par une voiture sillonnant le parcours durant toute l'épreuve pour effectuer des contrôles et s'assurer du bon déroulement de la course.

Chaque participant devra obligatoirement porter au bras (*de jour comme de nuit*) un brassard fluo et un gilet fluo la nuit et une lampe frontale (*de 20 h 00 à 6 h 00 du matin*).

Les athlètes devront courir ou marcher autant que possible sur le côté gauche de la chaussée.

Dans les villages et hameaux ils devront emprunter les trottoirs.

Les accompagnateurs en véhicule, devront se conformer au règlement du code de la route et marquer leurs arrêts hors chaussée mais sur les emplacements dédiés, parking, aire de repos...

Au cas d'un nombre de participants conséquent, 2 départs décalés pourront être programmés.

#### Article 13 : DROIT DE L'ORGANISATION

L'association PatRun Organisation se donne le droit de modifier le parcours et les règles en fonctions des aléas qui pourraient survenir pendant l'épreuve.

De suspendre ou d'annuler celle-ci pendant son déroulement si des événements imprévus ou un cas de force majeure pouvaient surgir. Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Aussi l'annulation de l'épreuve par manque de participant. Dans cette hypothèse les athlètes déjà inscrits seront remboursés intégralement dans les deux mois après la date mentionnée du 30 avril 2018 correspondant à la clôture des inscriptions.

#### Article 14 : UTILISATION D'IMAGE

Tout coureur participant à *L'ESCAPADE PYRÉNÉENNE ou LES 2 A* autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### Article 15 : LITIGES

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels et ses décisions seront sans appel.

#### Article 16 : LIEU D'ACCUEIL DE L'ÉPREUVE

Le vendredi 7 septembre 2018 dès 15 heures au Camping « LE MOULIAN » 42 rue du bourg 65400 ARRENS MARSOUS. Briefing à 17 heures, puis pasta party. Possibilité de stationnement pour les camping car. Hébergement possible sur place : Départ et arrivée en camping aux frais des participants.

Contact camping à proximité du départ Argelès Gazost « le Moulian » 07 86 15 82 55 - GPS : X: 42.962421 Y: -0.196387/

Contact camping à l'arrivée à Arlos « l' abri d'Arlos » 05 61 888 999 GPS - : N42°53.913 E00°41.819.

Contact des responsables de course:

Fabienne Malandain (directrice de course) 06 85 20 30 88

Patrick Malandain 07 68 34 44 20

mail : [patrun.organisation@gmail.com](mailto:patrun.organisation@gmail.com)

#### Article 17 : ACCEPTATION

Chaque concurrent inscrit et participant à *L'ESCAPADE PYRÉNÉENNE ou LES 2 A*, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sans restriction.

J'adhère et je m'engage : (NOM , PRENOM).....

Date : .....

Signature :

**A joindre au bulletin d'inscription :** Patrick MALANDAIN, Association PatRun Organisation  
**et à renvoyer à l'adresse suivante :** 22 Route de Saint Martin du manoir 76290 Montivilliers

*PatRun*  
Organisation